



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logiciels

Question écrite n° 26175

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de l'outre-mer de lui indiquer le coût représenté par l'achat de logiciels informatiques pour ses services, pour les années 2001 et 2002. Il souhaite également savoir quelles mesures ont été prises pour favoriser l'utilisation de logiciels libres, tels que Linux, dans ses services.

Texte de la réponse

1° Dépenses pour 2001 : les dépenses en matière de logiciels ont été, en 2001 de 84 496,11 euros pour l'administration centrale du ministère de l'outre-mer. Ces dépenses correspondent à l'acquisition de logiciels bureautiques, et notamment la migration de tous les postes en MS-Office 2000. Ont également été achetés des logiciels spécifiques, notamment pour la gestion de l'aménagement et de la réduction du temps de travail des logiciels systèmes pour l'équipe informatique. 2° Dépenses pour 2002 : le montant des acquisitions pour l'année 2002 est de 63 253,11 euros et correspond à des logiciels bureautiques et des logiciels spécifiques (gestion des mentions marginales de l'état civil) et de logiciels systèmes. 3° Logiciels libres : 1. Serveurs : au cours du 2e semestre de l'année 2002, le service informatique a lancé une expérimentation sur les logiciels libres. Un serveur a été acquis avec le système d'exploitation Red Hat Linus et la couche Samba pour exploiter les applications nécessitant l'environnement Windows. Par manque de ressources humaines et de compétences Unix, l'expérimentation a été arrêtée. 2. Postes de travail : au cours de la même période, le ministère de l'outre-mer a étudié la version Linux Mandrake pour les postes de travail. Toutefois, il s'est avéré que la migration des utilisateurs vers ce système nécessitait des actions de formation importantes. Dans le domaine bureautique, le bureau de l'informatique et le bureau du personnel ont testé la suite bureautique Open Office. Une formation spécifique a été organisée par le centre de formation pour les utilisateurs expérimentateurs. Cette suite bureautique a été très rapidement abandonnée. En effet, même si le logiciel est particulièrement complet, l'administration centrale du ministère de l'outre-mer communique beaucoup avec l'extérieur (autres ministères, départements et collectivité d'outre-mer). Or de nombreuses difficultés sont apparues quant à la compatibilité avec la suite bureautique de la société Microsoft qui est très majoritairement utilisée.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26175

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7778

Réponse publiée le : 10 février 2004, page 1076